Image not found or type unknown

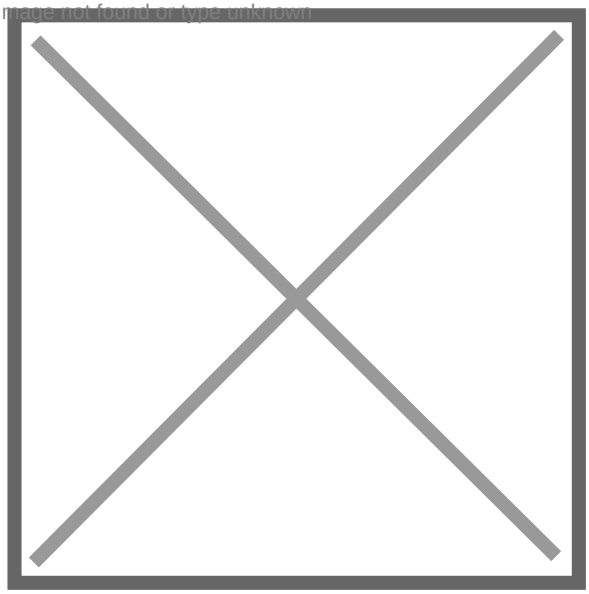

Divorce - demande reconventionnelle

Par **NONO52**, le **03/12/2013** à **19:46**

Bonjour,

Actuellement en instance de divorce au départ pour altération du lien conjugal, j ai besoin d'aide face à une nouvelle situation:

-Non conciliation mai 2011

-Étant logé dans un logement de fonction a mon nom propre Mme devait depuis la non concialtion se logé par ses moyens : chose qu'elle n'a pas fait de suite, elle est partie fin juillet avec l'ensemble de meubles et une voiture achetée sur le commun.

-Aujourd'hui, ma future ex fait une demande reconventionnelle et demande un divorce pour faute, pour adultère.
(sachant qu'elle ne travaille pas depuis toujours, et que je lui donne depuis plus deux ans 1000€ par mois de pension alimentaire, elle fait jouer la montre, ca devient très dur financièrement)

- Elle fait intervenir début juillet 2011 un constat d'huissier : qui constate juste de la voie publique, à 2 reprises, que ma voiture est garée devant un immeuble ou habite une femme qu'elle nomme.

-Et une personne témoigne qu'on m'a vu dans un magasin faire un regard passionné à une femme.

Que vaut ce constat d'huissier?

Sa demande reconventionnelle va t elle aboutir avec ce genre d’éléments à
son dossier?
Dois-je demande un droit de répondre ou dois je laisser le juge trancher?

Elle me demande 100 000 € + 2 fois 5000 € de dommages et intérêts....

Par **aguesseau**, le **04/12/2013** à **00:52**

bjr,
un divorce pour faute ne présente pas d'avantage particulier.
l'époux fautif peut même obtenir un prestation compensatoire.
l'adultère n'est pratiquement plus considéré comme une faute alors vous pensez une oeillade ou un stationnement de véhicule, c'est n'importe quoi.

si votre vie commune a cessé depuis plus de 2 ans demandez le divorce pour altération définitive du lien conjugal.

voir ce lien:
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10568.xhtml

cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés